

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du lundi 17 avril 2023

ORDRE DU JOUR :

Point soumis au vote
Point d'information

1. **Approbation du procès-verbal de la séance 7 février 2023**
2. **Information du Directeur**
3. **Formations**
 - 3.1. **Offre de formation**
 - 3.1.1. **Modifications de maquettes pour la rentrée 2023**
 - 3.1.2. **Création d'un parcours MEEF 2nd degré dans le cadre du programme d'études binational pour la rentrée 2023**
 - 3.1.2.1. Maquette
 - 3.1.2.2. Convention
 - 3.1.3. **Modification des maquettes de DU et de DIU 2023-2024**
 - 3.1.4. **Création UE à choix supplémentaire**
 - 3.1.5. **Evolution de l'offre Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME) en vue de l'année universitaire 2023-2024**
 - 3.1.6. **Maquettes de la nouvelle offre de formation MEEF pour la rentrée 2024**
 - 3.2. **Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) 2023-2024**
4. **Orientation stratégiques 2024-2028**
5. **Projet scientifique du Centre Andrée Tabouret-Keller / Centre sur le plurilinguisme**
6. **Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anemone GEIGER-JAILLET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Pascale GOSSIN
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
/
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et**

d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation

Alexandre FIRTION (titulaire), Chloé HEYD (suppléante)

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

Camille FAUTH, François GAUER

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

Irène WEISS

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Olivier DELARUE, Anne-Laure MATTERN, Céline MOUROT-STORCK, Daniel PAYOT

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

/

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Catherine HUEBER

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Eric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Cédric BAILLET	➤ Procuration à Céline MOUROT-STORCK
Annie CAMENISCH	➤ Procuration à Pascale GOSSIN
Nicolas COPPENS	➤ Procuration à Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
Pascal MARQUET	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Marion MISZTAL	➤ Procuration à Alexandre FIRTION
Emmanuelle PERNOUX	➤ Procuration à Céline MOUROT-STORCK
Marjorie ROUGIER	➤ Procuration à Oliver DELFORGE
Aurélien SCHIRCK	➤ Procuration à Chloé HEYD
Apauline SCHWARTZ	➤ Procuration à Chloé HEYD
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
Irène WEISS A partir de 16h50	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Camille FAUTH A partir de 17h15	➤ Procuration à François GAUER

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Corentin BAYETTE (suppléant), Nathalie BERTRAND, Lionel BOYON, Agnès DEBES (suppléante), Thomas REBISCHUNG (suppléant), Marc RENNER, Fanny SARRON.

* * * *

La séance débute à 14h05.

Daniel Payot donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 7 février est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

■ Cessation des fonctions de directeur – Procédure de nomination du poste de directeur·trice

Avant de laisser la parole à Philippe Clermont, Daniel Payot souhaite informer les membres du conseil des candidatures déposées pour les fonctions de directeur de l'INSPÉ. Sept candidatures (trois femmes et quatre hommes) ont été réceptionnées. Le comité de sélection, co-présidé par le Recteur et le Président de l'Unistra est notamment de Mme Pernoux du rectorat, de la vice-présidente formation initiale et continue de l'Université de Haute-Alsace, d'un vice-président d'une autre université et de Daniel Payot. Ce comité s'est réuni une première fois la semaine dernière. Sur les sept candidats, seuls trois ont été retenus et seront auditionnés le 5 juin prochain.

Le conseil d'institut de l'INSPÉ se réunira le 1^{er} juin, Daniel Payot propose de faire un nouveau point sur ces trois candidatures. Daniel Payot ajoute qu'à la rentrée prochaine il y aura d'autres renouvellements : pour la désignation des directeurs·trices adjoint·e·s de l'équipe de direction, pour les membres du conseil en novembre dans le cadre des élections programmées et pour le président du conseil dont le mandat se termine à la fin de l'année 2023.

■ Proposition de loi sur la formation des enseignants impactant plus particulièrement celle des professeurs des écoles

Philippe Clermont prend ensuite la parole au sujet de la proposition de loi qui a été présentée au Sénat dernièrement. Elle concerne la formation des enseignants et plus particulièrement celle des professeurs des écoles. Il s'agit d'une initiative parlementaire déposée par des sénateurs « Les Républicains » et que ne soutiens pas totalement le Gouvernement. Ce projet verrait la création d'établissements autonomes dépendant du rectorat. Il s'agirait d'écoles professionnelles (Ecoles Supérieures du Professorat des Ecoles) qui formeraient les futurs professeurs des écoles après la licence. Le concours aurait donc lieu à la fin de la L3. Il n'est pas certain que cette proposition de loi aboutisse. La question de l'attractivité des métiers est récurrente, a été travaillée par plusieurs instances comme le conseil supérieur des programmes.

Le ministre s'est également exprimé sur la mastérisation, qui a allongé le temps de formation et qui peut expliquer la désaffection et le manque de candidats aux concours de l'enseignement. La reconnaissance financière est également en cause et l'Éducation nationale a entamé une démarche de revalorisation du salaire des enseignants et personnels d'éducation.

Même si cette loi ne passe pas, on peut s'attendre à des modifications de la formation des enseignants dans les prochains temps. De l'avis de Philippe Clermont et de celui du réseau des INSPÉ, il est important de ne pas séparer la formation des enseignants du 1^{er} degré et celle du 2nd degré.

Les arguments avancés par les sénateurs ne sont pas considérés comme rationnels. Il faut ajouter que personne n'a d'ailleurs tiré de bilan de la dernière réforme. Au bout des trois années de mise en œuvre. Une énième réforme participerait forcément à la fatigue des personnels.

Au plan local, nous ne sommes pas restés sans rien faire. Un travail a été mené sur la question de l'attractivité des MEEF.

Il a notamment été proposé de mettre en place un parcours spécifique pour le professorat des écoles dès la L1 dans 3 licences. Nous attendons que le recteur s'empare de cette question à son tour. On peut constater cependant que beaucoup de choses se concentrent sur le professorat des écoles. Cela est dû notamment aux résultats des enquêtes de type « Pisa » qui sont menées dans les écoles et le constat de la faible progression des élèves en France. Un raccourci est fait : si les élèves ne réussissent pas, c'est que la formation des enseignants n'est pas bonne. Mais cela se concentre principalement sur le 1^{er} degré alors que le constat de la faible attractivité du métier est le même dans le 2nd degré.

Alexandre Firtion demande si cela concerne uniquement la licence et comment cela s'articulerait.

Philippe Clermont répond que la position du ministre par rapport à celle des sénateurs diffère. La proposition de loi n'est pas complète, elle n'entre pas dans les détails. Ce fut déjà le cas pour les réformes concernant les ESPE, puis les INSPÉ.

Le ministre souhaite que les enseignants soient titulaires d'un master. Cela signifie que sur le plan financier, l'état rémunérerait deux années de stages après la licence.

Éric Tisserand souligne que ce fonctionnement est déjà en place à Mayotte.

Patricia Cattarin-Muckensturm ajoute qu'il faut veiller à la double formation.

Philippe Clermont indique que les trois parcours de licence pourraient être choisis par les étudiants selon leurs affinités, ils comprendraient par ailleurs des compléments disciplinaires nécessaires à la polyvalence des professeurs des écoles.

Éric Tisserand se base sur le document qui reprend les attendus d'entrée en master. Il est important de respecter les mentions majeures. En fonction de l'évolution envisagée par le Ministre de l'Éducation Nationale, on injectera plus ou moins d'éléments de didactique dans cette « licence PE ». Il faut également envisager plusieurs scénarios. L'idéal serait de proposer un projet de maquette en juin pour 2024.

Olivier Delarue demande si cela ne va pas télescoper avec le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles) – Faculté de Chimie et Lycée International des Pontonniers Strasbourg.

Philippe Clermont n'a aucune certitude sur la question, le ministre ne communique pas là-dessus.

Éric Tisserand rappelle que les PPPE ont de petits effectifs, au maximum 25 à 30 étudiants. Nous ne sommes pas dans une logique de se faire concurrence, mais dans celle d'un travail en bonne entente. Il faut par ailleurs envisager que tous les étudiants des différents parcours se rencontrent.

Daniel Payot évoque le travail à faire sur les passerelles.

Éric Tisserand ajoute que c'est dans ce sens que ce que l'INSPÉ propose se démarque des PPPE, avec deux tiers de majeures et un tiers de polyvalence la première année, ce qui permettra de changer de filière plus facilement.

Daniel Payot souhaite que les passages soient facilités dans les deux sens.

3. Formations

3.1. Offre de formation

3.1.1. Modifications de maquettes pour la rentrée 2023

Éric Tisserand explique que le calendrier est différent de celui de l'université car les maquettes MEEF sont mises en œuvre depuis 2 ans déjà. Des réajustements mineurs seront opérés à la suite de ces deux années de fonctionnement. Dans une deuxième étape, il faut se raccrocher au contrat quinquennal. Il y a quelques modifications de maquettes à faire dans certains diplômes (licence Sciences de l'éducation et master MEEF 2nd degré). La plupart des réajustements sont des ajustements horaires. Parfois, ce sont de légères modifications sur les contenus sans que cela ne change les équilibres globaux. Ils permettent aux enseignants de mettre en cohérence les évaluations avec les maquettes.

Les modifications de maquettes pour les licences présentées en séances sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les modifications de maquettes pour les masters, présentées en séance, sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

3.1.2. Création d'un parcours MEEF 2nd degré dans le cadre du programme d'études binational pour la rentrée 2023

3.1.2.1. Maquette

3.1.2.2. Convention

Éric Tisserand explique pourquoi l'INSPÉ propose la création de ce parcours. L'INSPÉ souhaite le mettre en place dès l'an prochain dans le 2nd degré, ce qui serait l'équivalent du cursus intégré existant dans le 1^{er} degré. Des passerelles seraient possibles. La première année (M1) se déroulera en Allemagne à la PH Freiburg et l'année de M2 à l'INSPÉ. Les étudiants passeraient également les deux concours (français et allemand). Leur année de stage se passerait soit en France, soit en Allemagne, au choix. Il est important pour nous de le créer de suite pour être en phase avec le contrat quinquennal. Il s'agira d'une double diplomation, les étudiants seront donc

inscrits dans les deux universités. Hormis une matière en M2, la mutualisation avec le parcours « enseigner l'allemand » nous permettra d'assurer la continuité de ce parcours avec suffisamment d'effectifs. Il concernerait une dizaine d'étudiants. Une fois que la proposition de maquette et la convention seront adoptées, elles seront soumises à la DRI.

Anemone Geiger-Jaillet signale des erreurs dans l'exposé pour certaines dénominations allemandes. Celles-ci seront corrigées.

La maquette pour la création du parcours MEEF 2nd degré est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

La convention pour la création du parcours MEEF 2nd degré est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

3.1.3. Modification des maquettes de DU et de DIU 2023-2024

3.1.3.1. Modifications de maquettes DIU Enseignement en vue de l'année universitaire 2023/2024

Éric Tisserand explique qu'avec la réforme, tous les lauréats des concours qui n'étaient pas détenteurs d'un master MEEF sont inscrits en DIU. Ce sont des diplômes interuniversitaires, c'est-à-dire que la maquette générale est commune à l'ensemble des INSPÉ. Les maquettes sont soumises au vote chaque année, il n'y a qu'une simplification dans le 2nd degré, pour faciliter la gestion des services. Des heures sont ajoutées pour la certification « Pix+edu ».

Trois DIU sont proposés à l'INSPÉ : un pour l'enseignement dans le 1^{er} degré, un pour le 2nd degré et un pour les CPE.

Jusqu'à présent, il y avait une variante entre le parcours polyvalent et le parcours bilingue, ce dernier ne comportait que 27h de français au lieu de 36h. L'INSPÉ a décidé d'harmoniser les deux maquettes et tous les étudiants bénéficieront de 36 heures de français et 36h de mathématiques, ce qui permettra un fonctionnement plus simple. Les étudiants du bilingue auront une option « allemand » qui passe également de 27h à 36h. Après une année de fonctionnement, on peut dire que l'équipe pédagogique prend plaisir à travailler avec ces étudiants de DIU qui sont très demandeurs et font preuve de beaucoup de souplesse. Parfois il n'y a que deux étudiants dans une discipline, il faut donc procéder à des mutualisations.

Éric Tisserand salue le travail effectué par les collègues et remercie l'ensemble des équipes pédagogiques.

Les modifications de maquettes DIU « Enseignement » sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

3.1.3.2. Maquette DU Développeur web fullstack en vue de l'année universitaire 2023/2024

Philippe Clermont rappelle que ce diplôme est adossé à la licence professionnelle du même secteur. Il n'a pas toujours ouvert faute d'inscrits. Néanmoins le renouvellement permet la prise en compte de ce diplôme par le service de la formation continue, facilitant le financement via le compte personnel de formation. Il faut une douzaine d'inscrits pour que la formation soit équilibrée budgétairement.

Les modifications de maquettes DU « Développeur web fullstack » sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

3.1.4. Création d'UE à choix supplémentaire

Éric Tisserand explique que cette UE à choix supplémentaire répond à des besoins et des nécessités identifiés. Il n'existait plus de proposition pour les étudiants qui souhaitent enseigner leur discipline dans une langue étrangère. Il s'agit de remettre à l'ordre du jour une formation de ce type, en allemand. L'INSPÉ verra ensuite s'il est possible de proposer la même chose en anglais. Tout étudiant de M1 ou M2 pourrait choisir cette UE et suivre la formation qui le préparerait à la certification correspondante. L'équipe qui va animer cette UE sera composée d'Anemone Geiger-Jaillet

et Catherine Jordan, enseignantes en allemand ainsi que d'Isabelle David-Metzmeier, enseignante en mathématiques qui a déjà enseigné sa discipline en allemand. Il faudra encore décider comment ventiler les 40h et recenser les intéressés en début d'année universitaire. Le financement sera pris en charge par la convention quadripartite.

Olivier Delarue a cru comprendre que le DU « Enseigner sa discipline en langue allemande » n'existe plus. Pourtant on trouve encore l'information sur le site de l'Unistra. Le site internet de l'INSPÉ sera mis à jour.

Anemone Geiger-Jaillet répond qu'elle reçoit encore des demandes à ce sujet, environ deux par mois, et qu'elle y répond directement.

Création d'une autre UE supplémentaire « Enseigner en lycée professionnel » doit palier la disparité des parcours :

- « Enseigner les lettres, l'histoire-géographie en lycée professionnel »
- « Enseigner les mathématiques et la physique-chimie en lycée professionnel »

Il n'y a pas assez d'effectifs dans ces disciplines, mais il s'agira de proposer aux étudiants qui veulent passer les épreuves du CAPLP de pouvoir s'y préparer. Les étudiants viennent de parcours différents. La plupart passe à la fois le CAPES et le CAPLP. Il sera possible de s'inscrire dans cette UE en M1 ou en M2, la solution est plus souple. Éric Tisserand espère qu'il y aura assez d'étudiants intéressés.

Anne-Laure Mattern constate que ce n'est pas très attractif si c'est le soir et le samedi. Pourquoi le stage est-il facultatif ?

Éric Tisserand souhaite le plus de souplesse possible, sinon il n'y aura pas de candidats. Il faut être réaliste, les étudiants vont préférer les stages en lycée plutôt qu'en lycée professionnel. Par ailleurs, beaucoup de candidats sont défailants dans ces parcours.

Éric Tisserand est parti du principe qu'il ne faut pas leur ôter quelque chose pour leur parcours principal. Mais il serait possible d'effectuer un stage en lycée professionnel par un contrat pédagogique et de faire des ajustements pour ceux qui s'engagent vraiment.

Philippe Clermont propose de modifier la phrase et d'ajouter : **ce stage pourrait venir en substitution de l'un des stages de master, par contrat pédagogique.**

Les demande de créations d'UE à choix supplémentaire de maquettes, avec l'ajout de la proposition de texte, sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

3.1.5. Evolution de l'offre Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME) en vue de l'année universitaire 2023-2024

Éric Tisserand rappelle que cette offre était déclinée en deux types de modules. L'an prochain, et vu les évolutions à venir, l'INSPÉ a décidé de n'assurer que la partie « professionnalisation » et de supprimer les UE optionnelles complémentaires de mise à niveau disciplinaire. Elles continuent d'exister mais nous ne les ouvrons pas l'année prochaine.

L'évolution de l'offre pour le parcours PPME présentées est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

3.1.6. Maquettes de la nouvelle offre de formation MEEF pour la rentrée 2024

Éric Tisserand souligne que le cadre est un peu particulier, nous réajustons au fil de l'eau les maquettes mises en œuvre depuis deux ans mais néanmoins nous allons rédiger un nouveau dossier d'accréditation, spécifique aux INSPÉ, dont nous n'avons pas encore le modèle mais nous devons adopter les maquettes qui seront ensuite reprises dans ce dossier.

Philippe Clermont précise que le dossier d'accréditation permettra de montrer la conformité de nos maquettes au cahier des charges nationales. Ce sera purement formel et démontrera cette conformité.

Éric Tisserand reprend et annonce que les deux modifications principales concernent le développement durable et les enjeux sociétaux. L'INSPÉ porte déjà un certain nombre de choses dans ses maquettes, il s'agit de valoriser ce qui est déjà existant. Mais des lacunes subsistent en terme de transition écologique et de développement durable. Il faut donc réécrire les différentes matières pour mettre en exergue ces enjeux sociétaux. On est parti du principe que tous les étudiants auront abordé ces thèmes en licence, il faut leur apporter quelque chose par rapport à la formation et à leur futur métier, pour agir avec les élèves. Il faut également anticiper la future certification « Pix+edu », qui est une nouvelle réforme autour du numérique dans l'enseignement supérieur. Un « Pix santé » va également se mettre en place. Une expérimentation est en cours dans quelques INSPÉ et s'effectue sur deux ans (2022 à 2024). Cette certification aura lieu en deux phases : une phase automatisée avec une épreuve en ligne et une phase de certification pour concevoir, mettre en œuvre et analyser des séquences pédagogiques sur le numérique.

Il n'y a pas encore de cadrage sur les épreuves. Ce dispositif s'est beaucoup assoupli dès que la question du financement s'est posée. La mise en œuvre s'est faite grâce aux matières qui existent déjà dans le 2nd degré. L'an prochain, il faudra également mettre ce dispositif en œuvre dans le 1^{er} degré et pour les CPE. La formation au numérique éducatif commence en S2 et une intégration de matières se fait sur les semestres 3 et 4.

La restructuration du MEEF Encadrement éducatif permettra de l'ouvrir éventuellement à l'apprentissage (parcours EIPS et EMES).

Il s'agira de présenter les maquettes et de se caler sur les échéances de l'Unistra.

Un débat s'installe ensuite dans la salle.

Les représentants étudiants signalent des erreurs en page 8 dans l'exposé des motifs, les chiffres ne semblent pas correspondre. Ils saluent également les modifications proposées dans la maquette du MEEF Encadrement éducatif qui vont dans le sens de ce qu'ils avaient demandé.

La maquette concernant le parcours « Enseigner les lettres » n'a pas été mise à disposition des membres, elle sera présentée lors du prochain conseil de juin.

Les maquettes de la nouvelle offre de formation MEEF, à l'exception du parcours « Enseigner les lettres », sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés (24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

3.2. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) 2023-2024

L'INSPÉ n'avait pas encore fait le calibrage dans le logiciel EVA. Un retard a été généré dans le 2nd degré car chaque composante entre les MECC pour les matières dont elle a le codage, et l'INSPÉ n'a pas la main là-dessus. Pour le master « pédagogie musicale », beaucoup d'allers-retours ont été faits avec la composante. Il n'y a pas de changements majeurs dans les logiques d'évaluation, il s'agit essentiellement d'une mise en conformité de l'assiduité des étudiants en master. Une seule dérogation est possible pour les MEEF où il n'y a pas forcément de TD. Il s'agit de tenir compte des spécificités des enseignements. Certains cours sont exclusivement faits dans une logique de cours magistraux (CM), d'autres en cours intégrés (CI).

L'INSPÉ a reçu un certain nombre de demandes de dérogation aux 3 notes par UE pour les évaluations. Parfois le suivi régulier de l'étudiant se fait (par exemple pour le mémoire de master), parfois il s'agit d'épreuves de type concours blancs. Il s'agit donc de déroger au principe des trois contrôles.

A nouveau, un débat s'installe dans la salle.

Les représentants étudiants signalent qu'ils ont eu peu de temps pour lire les documents, ils ajoutent que cette nouvelle règle concernant le contrôle de l'assiduité aura peut-être plus de conséquences que ce qui a été imaginé et qu'il y aura moins de marge de manœuvre pour les étudiants. Ils craignent que ce soit pénalisant pour un certain nombre d'étudiants qui risquent de se retrouver plus vite défaillants.

Éric Tisserand et Philippe Clermont expliquent et rappellent que l'INSPÉ souhaite appliquer la règle de l'université en réparant ce qui n'a pas été fait dans le passé et ils examineront toutes les demandes de contrats pédagogiques.

La direction de l'INSPÉ souhaite plus de cohérence et de lisibilité, c'est aussi un choix de l'équipe pédagogique. Elle propose de travailler plus à l'accompagnement des étudiants et à tisser des relations entre les responsables de diplômes et les étudiants.

Daniel Payot constate que ce débat a permis de souligner des réalités de part et d'autre. Des aménagements adéquats pourront être faits dans certaines cohortes.

Éric Tisserand et Philippe Clermont sont ouverts à la création d'un groupe de travail avec les représentants des étudiants pour approfondir cette question.

Les MECC présentées sont votées de manières suivantes :

- Masters MEEF 1^{er} degré
- Masters MEEF 2nd degré
- Master Encadrement Educatif (EE)

(24 votants : 15 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions)

- Licence Sciences de l'éducation (SE)
- Master Sciences de l'éducation (SE)

(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

4. Orientation stratégiques 2024-2028

Philippe Clermont, en préambule, rappelle que le changement de l'équipe de direction se fera à la rentrée prochaine. Le contrat va engager la composante mais il permet suffisamment de souplesse pour une actualisation annuelle. Il faudra probablement tenir compte de nouvelles réformes à venir. En février, une première version de travail avait été présentée au conseil, entre temps la direction a tenu compte des remarques qui ont été faites et les a intégrées dans la version présentée lors de cette séance. Outre les objectifs stratégiques, une série d'actions est proposée et détaillée.

Les pages blanches présentes dans le document sont à renseigner par l'université. En juin, la version finale de ce document devrait être présentée. Le processus peut sembler long mais il n'a lieu que tous les cinq ans.

Ce contrat pourra être mis en œuvre une fois qu'il aura été validé au CA de l'université.

Trois axes stratégiques sont repris dans l'ensemble du document : la qualité, la responsabilité sociétale et l'attractivité.

Ces axes sont déclinés en 12 objectifs et 36 actions. Un certain nombre d'indicateurs a été définis (voir la présentation powerpoint en annexe projetée en séance).

Philippe Clermont demande le soutien des membres du conseil à ce projet.

Anemone Geiger-Jaillet s'étonne de ne pas avoir entendu le mot « alsacien » dans la projection, sachant qu'il s'agit d'une nouvelle priorité dans l'académie.

Philippe Clermont comprend cette remarque mais explique qu'il faudra trouver un support de poste pour cela et que le vivier est plus que réduit.

Les orientations stratégiques 2024-2028 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Projet scientifique du Centre Andrée Tabouret-Keller / Centre sur le plurilinguisme

Philippe Clermont rappelle qu'un des objectifs de la création de ce centre est de rendre visibles un certain nombre de travaux qui s'effectuent déjà et d'enclencher une dynamique autour du bilinguisme et du plurilinguisme. La ville de Colmar, la Région et l'État ont contribué à ce projet et aux travaux de rénovation. La famille a donné son accord pour l'utilisation du nom d'Andrée Tabouret-Keller et Philippe Clermont lit au conseil la lettre qui lui a été adressée par son épouse. La famille a également fait don de plusieurs ouvrages qui seront versés dans le fond de la bibliothèque éducation et enseignement.

Andrea Young poursuit et remercie les collègues de langue qui ont élaboré le document. Il s'agit en effet de fédérer, de donner plus de visibilité aux enseignants chercheurs, de proposer des activités de formation, de partager la recherche avec le terrain et un public très large, de faire évoluer les pratiques et les regards, de prendre en compte la diversité linguistique et culturelle. Une rubrique dédiée à ce centre sera ajoutée sur le site internet de l'INSPE.
Un clip vidéo est en projet.

La dénomination du centre s « Andrée Tabouret-Keller » est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Divers

Philippe Clermont souhaite avoir l'avis du conseil à propos d'élections par vote électronique pour les scrutins à venir concernant le renouvellement des membres du conseil d'institut.

Il semble que les étudiants participent plus volontiers lorsque les élections se déroulent en ligne, mais cela a un coût d'environ 5 000 euros.

Philippe Clermont pense qu'il faut au moins essayer une fois cette nouvelle modalité, pour générer plus de participation. Les membres pourront donner leur avis, par une consultation électronique, au mois de mai.

Le prochain Conseil se déroulera le 1^{er} juin 2023 à 14h.

La séance est levée à 17h50.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} juin 2023

Le Directeur de l'INSPE

Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'institut

Daniel PAVOT

4. CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2028



Une stratégie guidée par 3 mots clés :
- Qualité
- Responsabilité (sociétale)
- Attractivité



Formations

Objectif 1	Accroître la qualité des formations
O1-I1	Développer l'approche par compétences (APC)
O1-I2	Mieux accompagner les étudiants
O1-I3	Refonder la formation continue de la composante

Formations

Objectif 2	Inscrire les questions socialement vives dans les formations (DDES)
O2-I1	Développer des enseignements et des actions « DDES » (Développement durable et enjeux sociétaux) dans toutes les formations assurées par l'INSPE

Formations

Objectif 3	Augmenter l'attractivité des formations
03-I1	Maintenir une communication spécifique pour les formations
03-I2	Diversifier les actions en direction des nouveaux publics
03-I3	Contribuer à la création d'une offre de formation « Professeur des écoles » (PE) à partir de la L1 à l'Unistra (projet Unistra sur l'attractivité des MEEF)

Recherche

Objectif 4	Développer la qualité de l'appui à la recherche et du lien formation-recherche
04-I1	Mettre en synergie la commission vie scientifique, le service d'appui à la recherche et les formateurs de l'INSPE
04-I2	Mettre en œuvre la stratégie de l'Unistra visant à ancrer les travaux de recherche du point de vue de l'éthique de la recherche
04-I3	Soutenir le lien recherche-formation

Recherche

Objectif 5	Soutenir l'engagement de la recherche dans le DDES
05-I1	Soutenir le développement de recherches sur les enjeux socio-environnementaux
05-I2	limiter l'empreinte carbone de l'INSPE
05-I3	Soutenir le développement de recherches permettant de mieux comprendre et soutenir la réussite des élèves

Recherche

Objectif 6	Renforcer l'attractivité de la recherche
06-I1	Soutenir l'activité de recherche des formateurs
06-I2	Structurer la recherche en éducation et formation
06-I3	Valoriser la recherche en éducation et formation

Relations internationales et politique linguistique

Objectif 7	Développer la qualité des expériences internationales
07-I1	Proposer à tous les étudiants/personnel de l'INSPÉ une expérience enrichissante à l'international (étude/stage/formation) et les motiver à saisir cette opportunité
07-I2	Renforcer l'internationalisation des formations
07-I3	Mettre en œuvre la stratégie de l'Unistra visant l'amélioration des compétences en langue étrangère des étudiants

Relations internationales et politique linguistique

Objectif 8	Faire contribuer les relations internationales au DDES
08-I1	Soutenir la formation à la prise en compte de la dimension linguistique et culturelle dans les apprentissages dans un souci d'équité et de cohésion sociale
08-I2	Développer les échanges Nord-Sud
08-I3	Limiter l'empreinte carbone de l'INSPÉ

Relations internationales et politique linguistique

Objectif 9	Développer l'attractivité de l'INSPE via les mobilités et les travaux sur le plurilinguisme
09-I1	Développer les actions et la visibilité du Centre Andrée Tabouret-Keller (ATK), centre de ressources, de recherche et de formation pour le plurilinguisme
09-I2	Promouvoir les offres de parcours bilingues franco-allemand - master MEEF parcours bilingue 1er degré et cursus intégrés 1er et 2nd degrés
09-I3	Continuer à soutenir les mobilités à l'étranger des étudiants ainsi que les enseignants

Cadre de vie et conditions de travail

Objectif 10	Conforter la qualité du cadre de travail
10-I1	Favoriser la participation des personnels à la vie institutionnelle de la composante
10-I2	Adapter les postes aux nouveaux projets et besoins de la composante
10-I3	Maintenir la qualité de l'accueil sur nos sites dans la continuité de la démarche SP+
10-I4	Assurer l'aménagement des nouveaux locaux (2ème tranche Meinau)
10-I5	Poursuivre la rénovation des espaces du site de Colmar

Cadre de vie et conditions de travail

Objectif 11	Renforcer l'attractivité de la composante
11-I1	Accompagner les évolutions de carrière
11-I2	Accompagner les nouveaux arrivants
11-I3	Privilégier les moments d'échanges
11-I4	Développer et formaliser le plan de communication

Cadre de vie et conditions de travail

Objectif 12	Fédérer les personnels autour de la responsabilité sociétale
12-I1	Poursuivre et adapter le plan de prévention lié au RPS
12-I2	Poursuivre la mise en place des actions liées au développement durable

Enseignants et Enseignants-Chercheurs

Nature et N°	Section discipline CNU ou	Précédent occupant.e	Date et nature de la vacance	Profil demandé
PU 2667	70 ^a	L. Durrive - ATER	Vacant depuis le 01/10/2022	Transformation des acteurs et des institutions
MCF 2685	71 ^a	E. Poupardin - ATER	Vacant depuis le 01/09/2022	Information et communication scientifique et technique
MCF 2680	70 ^a	E. Régnault	Vacant au 01/01/2024	Métiers de la formation et de l'intervention éducative
PU N° NC	NC	MCF HC HDR	Rehaussement > PU	NC
PREC	Enseigne ^{ts} Bilingues 1 ^{er} degré	Y. Heintz	Vacance suite à détachement au 01/09/2023	PRCE Mathématiques (« Licence PE »)
PREC	/	/	Vacant : non pourvu. Recrutement infructueux rentrée 22	PREC Temps partagé Ens. bilingues
Contractuel IGE	Ingénierie de formation	L. Huberty	Vacant Retraite au 01/01/2024	Prof. contractuel Lettres (« Licence PE »)

Personnels BIATSS

Nature et N°	Précédent ou actuel occupant.e	Date et nature de la vacance	Profil demandé	Proposition composante Rentrée 2024
ATRF	Catherine Goett (titulaire)	Retraite avril 2024	Scolarité	Mobilité ou CDD
ATRF	Lucien Recht (titulaire)	Retraite février 2024	Logistique / accueil	Mobilité ou CDD
AAE	Claudine Erweïn (titulaire)	Retraite décembre 2024	Responsable pôle moyen (finances et bâtiments)	Mobilité ou CDD
Contractuel (2344)	Isabelle Mayer	Retraite janvier 2023	Scolarité	CDD
ATRF 2085 (SIHAM)	Hessima Kaddache	Retraite mars 2023	Finances	CDD
Tech 63019Z	Jérémie Beaudet	Réussite concours CDD Nacira Khalifi	Ingénierie de formation	CDD
Tech (74799C)	Maxime Uschmann	CDD	Responsable financier	Concours interne
Tech ou Saenes (415670)	Anthony Rochette	CDD	Technicien scolarité Chef de bureau, sciences de l'éducation	Concours interne
ATRF (47164H)	Danièle Richard	Retraite août 2022 CDD Gaëlle PRHAUX	Coordination de l'équipe d'entretien des locaux de Colmar	Concours interne
ADJENES (22828N)	Christine Dufay	Retraite novembre 2023		

Présentation du point 5 :

Projet scientifique du Centre Andrée Tabouret-Keller / Centre sur le plurilinguisme

René TABOURET

8 rue des Arquebusiers
67000 Strasbourg
0788297461

Monsieur le Directeur

Il y a 65 ans Andrée Tabouret Keller, encore étudiante de licence, publiait sa première enquête sur les écoliers alsaciens confrontés au bilinguisme, point de départ d'un long engagement de défense du bilinguisme et de travaux sur l'enfance et le langage dans les situations linguistiques complexes ; elle les a menés avec le souci constant d'y associer enseignants et éducateurs, par ses publications et conférences dans des milieux très divers, au pays basque comme au Mexique, au sein de l'Association des Professeurs de Français dans le monde comme auprès des jeunes instituteurs du Belize.

Aussi je peux témoigner qu'André aurait apprécié que son nom soit associé au centre de ressources, de formation et de recherches sur le bilinguisme en Alsace ; je confirme la donation des ouvrages qui trouveront leur place dans le fond spécifique de la bibliothèque INSPÉ de Colmar

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements aux collègues et personnes de l'INSPÉ qui ont pris en charge toute cette démarche et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations



Strasbourg, 5 avril 2023

INSPÉ
de l'académie de Strasbourg

0008